

**Des capacités pour exercer les métiers du paysage**

- Ouvrier d'entreprise paysagère
- Agent technique d'Etat ou de collectivité
- Agent d'entretien de collectivité

**Pré-requis**

- Être sensible à la notion de biodiversité
- Être respectueux des clients
- Disposer de bonnes aptitudes pour les travaux physiques
- Disposer de bonnes aptitudes à la communication interpersonnelle

**Conditions d'accès**

- Être titulaire du DNB
- Ou avoir suivi l'intégralité de la classe de Troisième
- Autre diplôme niveau 3 ou + (Double compétence)
- Pour la formation en apprentissage avoir un contrat d'apprentissage

**Examen**

- Diplôme du Ministère de l'Agriculture – Obtention du diplôme en Contrôles en Cours de Formation (CCF) 50%, répartis selon une validation d'un plan d'évaluation prévisionnel (PEP) par les autorités académiques et 50% d'épreuves ponctuelles terminales qui ont lieu en fin de cycle
- Certificat d'Aptitude Professionnel agricole
- N° RNCP : 38386 Début:01/01/24/ Fin 31/12/28)

**Poursuites d'études**

- CTJEV
- Bac Pro Aménagement paysager

**Un tremplin pour...**

Acquérir les techniques fondamentales du métier, pour s'insérer dans les métiers transverses liés à la création et l'entretien paysager

**Quelques chiffres (1) : 100% de réussite****Tarifs –**

**Formation Initiale :**  
De 1926 € (demi-pension) à 2280 € (interne) pour l'année scolaire.

**Formation Apprentissage :**  
De 990 € (demi-pension) à 1890 € (interne) pour l'année scolaire.

Uniquement pour la restauration et l'hébergement. Pas de frais de scolarité.  
Détails sur l'onglet Tarification sur notre site internet.

**Formation accessible pour les PSH**

Nous consulter

**Modalités pédagogiques**

- Les modalités de formation sont en présentiel, distancielles (en cas de confinement), expérientielle (période en milieu professionnel)
- Les méthodes pédagogiques sont inductives (travail d'alternance, travaux pratiques en entreprise) et déductives
- Les moyens pédagogiques sont constitués de vidéoprojecteurs dans les salles de cours, d'une salle informatique de 20 PC.

**DUREE ET DELAI D'ACCES****« A LA FORMATION »**

Rentrée en septembre  
Entrée permanente possible tout au long de l'année, nous consulter  
2 ans en alternance  
15 semaines de cours par an  
25 semaines de stage  
910h de formation en centre sur 2 ans

**NIVEAU 3** du cadre européen des certifications

**STATUTS**

- Ministère de l'Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 29 ans (participation financière pour l'hébergement, la restauration et l'animation)

**RYTHME D'ALTERNANCE**

- 1 semaine à la MFR
- 3 semaines en entreprise
- Mobilité : participation à des séjours à thème paysage

**LA FORMATION EN ENTREPRISE****TYPE D'ENTREPRISE D'ACCUEIL**

- Paysagiste
- Service technique de collectivité territoriale

**ACTIVITES REALISABLES PAR LE JEUNE EN ENTREPRISE**

- Entretiens paysagers (jardins espace vert)
- Aménagement de jardins et espaces verts
- Entretien des matériels et équipements

**LA FORMATION EN MFR****COMPETENCES PROFESSIONNELLES****Bloc de compétence 1**

Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

**Bloc de compétence 2**

Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager

**Bloc de compétence 3**

Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements

**Bloc de compétence 4**

S'adapter à des enjeux professionnels locaux



**MFR – CFA RICHERENCHES**

« Enclave des Papes »  
85, Chemin des Abeillers  
84600 RICHERENCHES  
Tél : 04-90-28-00-21

Courriel : mfr.richerences@mfr.asso.fr  
Site internet : www.mfr-richerences.org